



## **Directives «classification des jurés»**

### **1 Généralités**

La classification des jurés doit être effectuée de manière uniforme pour toute l'association fédérale et selon les critères ci-après.

### **2 Classifications**

#### **2.1 Critères pour le niveau 1 (engagement lors des fêtes de jeunes lutteurs, lutteurs espoirs et fêtes régionales)**

- Doit suivre le cours de base.
- Doit être membre d'un club de lutte.
- Doit être un homme.

#### **2.2 Critères pour le niveau 2 (engagement lors de fêtes à couronnes possible)**

- Dois fonctionner quelques années au niveau 1, quatre à cinq engagements par année.
- Dois suivre un cours de perfectionnement chaque année.
- Les commissions de jurés des associations prennent la décision sur la « promotion ».

#### **2.3 Critères pour le niveau 3 (engagement jusqu'au niveau de fêtes d'association et fêtes alpestres)**

- Dois fonctionner quelques années au niveau 2, cinq à dix engagements par année (niveau adapté)
- Dois suivre un cours de perfectionnement chaque année.
- Les commissions de jurés des associations prennent la décision sur la « promotion ».
- Un retour au niveau inférieur est en tout temps possible.

#### **2.4 Critères pour le niveau 4 (engagement à tous les niveaux, y compris les fêtes à caractère fédérale)**

- Juré de niveau 3 confirmé, spontané et décisif, bonne expression corporelle, minimum 10 engagements par année (« crème de la crème » des jurés).
- Dois suivre un cours de perfectionnement chaque année.
- Les commissions de jurés des associations prennent la décision sur la « promotion ».
- Un juré de niveau 4 reste en permanence au niveau 4.
- Un retour au niveau inférieur est en tout temps possible.



### **3 Approbation / mise en application**

Ces directives ont été approuvées le 10 juillet 2019 par le comité central et entrent en vigueur immédiatement. Ces dernières remplacent tous les règlements et toutes les directives contradictoires.

Sigigen / Rüti ZH, le 10 juillet 2019

#### **Association fédérale de lutte suisse**

Obmann

Paul Vogel

Suppléant de l'Obmann

Hanspeter Rufer